

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001442-256

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N. S.

Demanderesse

c.

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (BAS-SAINT-LAURENT)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (SAGUENAY-LAC-
SAINT-JEAN)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CAPITALE-NATIONALE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (MAURICIE ET
CENTRE-DU-QUÉBEC)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (ESTRIE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (MONTRÉAL)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (MONTRÉAL -
ANGLOPHONE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (OUTAOUAIS)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CÔTE-NORD)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (GASPÉSIE-ÎLES-DE-
LA-MADELEINE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CHAUDIÈRE-
APPALACHES)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (LAVAL)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (LANAUDIÈRE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (LAURENTIDES)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE

LA JEUNESSE (MONTÉRÉGIE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CENTRE DE SANTÉ DE
L'UNGAVA)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CENTRE DE SANTÉ
INUULITSIVIK)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CONSEIL CRI DE LA
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DE LA BAIE-JAMES)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CONSEIL DE LA
NATION ATIKAMEKW)

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeurs

RÉPONSE

(Articles 145 ET 147 C.p.c.)

Le procureur général du Québec, défendeur, répond à la présente affaire afin de :

- ☐ convenir d'un règlement et propose : ☐ une médiation ou
☐ une conférence de règlement à l'amiable.
- ☒ contester la demande;

- ☒ coopérer pour établir les modalités de gestion d'instance avec le Tribunal et les autres parties.

Les coordonnées du procureur général du Québec sont les suivantes :

Bernard, Roy (Justice-Québec)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec)
Téléphone : 514 393-2336
Télécopieur : 514 873-7074
Adresse pour notification : bernardroy@justice.gouv.qc.ca

Le procureur général du Québec est représenté par Alexandra Hodder, Corinne Baillargeon et Ariane Gagnon, avocates, à la même adresse.

Montréal, le 19 décembre 2025



Bernard, Roy (Justice-Québec)
(M^e Alexandra Hodder)
(M^e Corinne Baillargeon)
(M^e Ariane Gagnon)
Avocats des défendeurs
Procureur général du Québec

De : [Aminata Malick Ndoye](#)
À : ["mnasr@belleaulapointe.com"](#); ["sbrault@belleaulapointe.com"](#); ["mboyer@belleaulapointe.com"](#)
Cc : [Corinne Baillargeon](#); [Alexandra Hodder](#); [Ariane Gagnon](#); [Rose-Manie Julien](#)
Objet : NOTIFICATION / RÉPONSE (Articles 145 ET 147 C.p.c.) / 500-06-001442-256 / N. S. c. DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (BAS-SAINT-LAURENT) et PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC et Al.
Date : 19 décembre 2025 15:40:33
Pièces jointes : [image001.png](#)
[2025_12_19_Reponse_action_collective.pdf](#)

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° : 500-06-001442-256

N. S.

Demanderesse

c.

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (BAS-SAINT-LAURENT)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (SAGUENAY-LAC-
SAINT-JEAN)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CAPITALE-NATIONALE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (MAURICIE ET CENTRE-
DU-QUÉBEC)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (ESTRIE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (MONTRÉAL)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (MONTRÉAL -
ANGLOPHONE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (OUTAOUAIS)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CÔTE-NORD)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-
MADELEINE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CHAUDIÈRE-
APPALACHES)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (LAVAL)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (LANAUDIÈRE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE

LA JEUNESSE (LAURENTIDES)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (MONTÉRÉGIE)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CENTRE DE SANTÉ DE
L'UNGAVA)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CENTRE DE SANTÉ
INUULITSIVIK)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CONSEIL CRI DE LA
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DE LA BAIE-JAMES)

et

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE
LA JEUNESSE (CONSEIL DE LA
NATION ATIKAMEKW)

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeurs

NOTIFICATION PAR COURRIEL
(Articles 133 et 134 C.p.c.)

EXPÉDITRICES :

M^e Alexandra Hodder
M^e Corinne Baillargeon

M^e Ariane Gagnon
Bernard, Roy (Justice-Québec)
1, rue Notre-Dame est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336, poste 51617
Télécopieur : 514 873-7074
Adresse pour notification par moyen technologique :
bernardroy@justice.gouv.qc.ca
N/Réf. : AJ-2025-020414

COURRIEL ENVOYÉ À : M^e Maxime Nasr
M^e Sofia Brault
M^e Marjorie Boyer
300, place d'Youville, bureau B-10
Montréal (Québec) H2Y 2B6
Téléphone : 514 7 987 6700
Télécopieur : 514 987 6886
Courriels : mnasr@belleaulapointe.com
sbrault@belleaulapointe.com
mboyer@belleaulapointe.com
NR : 2002.102
Avocats de la demanderesse

LIEU ET DATE : Montréal, le 19 décembre 2025
HEURE D'ENVOI : Se référer à l'en-tête de ce courriel

NATURE DU DOCUMENT RÉPONSE (Articles 145 ET 147 C.p.c.)
TRANSMIS : (Nombre de pages : 4)

Bonjour,

Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre les pièces liées à la demande d'autorisation.

Cordialement,

Justice
Québec 

Aminata Malick Ndoeye
Agente de secrétariat

Bernard, Roy (Justice-Québec)

Direction du contentieux - Montréal

1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone: 514-393-2336, poste 52730

aminata-malick.ndoye@justice.gouv.qc.ca

Courriel pour notification :

bernardroy@justice.gouv.qc.ca

De : [NePasRépondre Lexius](#)
À : [Aminata Malick Ndoye](#)
Objet : Avis – Transmission de documents réussie
Date : 19 décembre 2025 16:02:08

Madame,
Monsieur,

La présente vise à vous informer que le ou les documents ont été transmis au greffe du Palais de justice de Montréal. Ces documents porteront le numéro de dépôt 251219-123640 et seront traités dans les plus brefs délais; vous en serez avisé par courriel.

Pour toute question concernant le présent avis, vous pouvez communiquer avec le Centre de communications avec la clientèle du ministère de la Justice au 1 833 3-LEXIUS (1 833 353-9487).

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le greffe de la Cour supérieure

S.V.P., ne pas répondre à ce message. Il s'agit d'un envoi automatisé.
SJL-302 (2025-12)



Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N°: 500-06-001442-256

N. S.

Demanderesse

c.
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (BAS-SAINT-LAURENT)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (CAPITALE-NATIONALE)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (ESTRIE)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (MONTRÉAL)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (MONTRÉAL - ANGLOPHONE)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (OUTAOUAIS)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (ABITIBI-TÉMISCAMINGUE)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (CÔTE-NORD)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (CHAUDIÈRE-APPALACHES)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (LAVAL)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (LANAUDIÈRE)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (LAURENTIDES)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (MONTÉRÉGIE)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (CENTRE DE SANTÉ DE L'UNGAVA)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (CENTRE DE SANTÉ INUULITSIVIK)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (CONSEIL CRI DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES)
et
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW)
et
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeurs

RÉPONSE
(Articles 145 ET 147 C.p.c.)

Bernard, Roy (Justice-Québec)
1, rue Notre-Dame est, bureau 8.00,
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336, poste 51617
Télécopieur : 514 873-7074

Adresse pour notification par moyen technologique :

bernardroy@justice.gouv.qc.ca

N/Réf. : AJ-2025-020414

M^{es} Alexandra Hodder, Corinne Baillargeon et Ariane Gagnon